



Croisement des commandements dans les religions monothéistes : cas du décalogue

AMRANI Imane, BOUMAZZOU Ibrahim

Faculté des Lettres, Langues et Arts
Université Ibn Tofail-Kenitra-Maroc

Résumé / Cet article s'inscrit dans le cadre général des études comparées et d'une recherche en interculturel et interreligieux en particulier. Nous avons tenu à mettre l'accent sur l'analogie existante entre les Livres sacrés des trois religions célestes ; le judaïsme, le christianisme et l'islam, en nous limitant à l'étude du décalogue, les dix paroles écrites par Dieu sur les tablettes à Moïse sur le Mont Sinai.

Notre travail cherche plus particulièrement à trouver des versets coraniques qui correspondent, au niveau du sens et de l'essence, à leurs homologues bibliques. À travers cet article, nous tenterons de démontrer l'universalité des valeurs morales transmises par le décalogue et que nous retrouvons dans le Coran ; le dernier Livre révélé.

Mots-clés / Études comparées, Décalogue, Interreligieux, Intertextualité, Bible, Coran, Commandements

Les religions abrahamiques ont plusieurs croyances et pratiques en commun. En effet, elles s'inscrivent dans la même lignée et constituent une continuité dans l'axe du temps. Cela a généré par conséquent, le grand rapprochement qui existe entre leurs lois et interdictions. Le décalogue judéo-chrétien connu par les dix commandements de Dieu (chez les Chrétiens) ou les dix paroles de Dieu (chez les Juifs) en est le point du départ de cette analyse qui aspire à creuser dans les textes abrahamiques sacrés afin de montrer le parallélisme existant entre les trois religions célestes.

De tels objets d'étude, c'est-à-dire les extraits des textes sacrés, nécessitent non seulement de la foi et de la croyance mais ils exigent aussi la compréhension et le raisonnement. Face à ce sujet, les philosophes adoptent des attitudes différentes. Dans son ouvrage *Introduction à l'Histoire de la philosophie*, Victor Cousin croit qu'

*Un Dieu qui nous est absolument incompréhensible est un Dieu qui n'existe pas pour nous. En vérité, que serait-ce pour nous qu'un Dieu qui n'aurait pas cru devoir donner à sa créature quelque chose de lui-même, assez d'intelligence pour que cette pauvre créature pût s'élever jusqu'à Lui, Le comprendre et y croire ? Qu'est-ce que croire ? C'est comprendre en quelque degré. La foi, quelle que soit sa forme, quel que soit son objet, vulgaire ou sublime, la foi ne peut pas être autre chose que le consentement de la raison à ce que la raison comprend comme vrai. C'est là le fond de chaque foi. Ôtez la possibilité de connaître, et la racine de la foi est enlevée.*ⁱ

En revanche, dans sa théorie philosophique du fidéisme, Blaise Pascal pense que : « la foi religieuse dépend du sentiment et non de la raison. Cette réflexion affirmait la supériorité de la foi sincère sur le raisonnement intellectuel dans la mesure où la foi peut seule éclairer le chemin menant vers la vérité ».ⁱⁱ Cette théorie nous rappelle, en effet, sa célèbre citation : « le cœur a sa raison que la raison ne connaît pas ».ⁱⁱⁱ

Pareillement, Jean-Jacques Rousseau estime que c'est « *ce sentiment moral, de la foi, [...] jugé comme, principe inné de justice et de vertu, qui départage le bien du mal en l'homme* »^{iv}. Autrement dit, la différenciation entre le bien et le mal est naturelle et elle est approuvée par tous les êtres humains qui partagent les mêmes valeurs. Néanmoins, l'Histoire humaine dément, en quelque sorte, cette évidence puisque ce n'est pas toujours le bien qui l'emporte face au mal. Dans chaque ère, l'humanité assiste à des manifestations d'injustice et de violence quoique la paix et l'équité soient des valeurs reconnues universellement. Ce constat nous incite à nous demander pourquoi l'Homme a transgressé ces règles évidentes ? Pour y répondre, nous nous retrouvons obligés de remonter à l'origine de la création de l'homme.

Dans le livre de la Genèse ainsi que dans le Coran, le premier homme avait transgressé la loi que son Créateur avait établie. Chose qui présuppose que la généalogie humaine est soumise à l'erreur, donc ce n'est pas seulement la distinction entre le bien et le mal qui est évidente mais l'erreur aussi en est une propriété innée. Le Créateur, certes, est le plus omniscient de Son œuvre et de ses limites et faiblesses et également, il est le plus connaisseur de ce qu'il leur demande. Précisons à priori que le mot erreur, utilisé dans ce contexte, n'est pas synonyme de faute comme l'avance John Fitzgerald Kennedy : « *Une erreur ne devient une faute que si l'on refuse de la corriger* ».^v Adam s'est excusé auprès de son Créateur qui ne voulait de lui que repentir puisqu'il est évident que cette créature est susceptible à l'erreur.

Le questionnement relatif au but derrière la création, a suscité l'intérêt de l'homme depuis la nuit des temps et a déclenché une longue discussion philosophique et religieuse dans toutes les civilisations de l'histoire humaine, nous n'allons pas exposer dans ces lignes des aperçus sur cette question existentielle, vue de cet angle philosophico-religieux, mais nous nous contenterons juste de ce verset coranique qui arrièrè la création de l'homme au but de l'adoration : « *Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent* »^{vi}. Pour ce fait, les méthodes et modalités de l'adoration ne sont pas arbitraires mais nécessitent la mise en œuvre d'un savoir et d'une science qui s'intéressent à la connaissance et le conformisme aux lois divines et de leur mise en application dans sa vie, en horizontal (en ce qui concerne la relation entre l'homme et Dieu) et en vertical (relative au comportement de l'humain avec Autrui, qu'il soit de son espèce ou envers d'autres créatures tels les animaux et la nature).

En effet, il est intéressant que le système de ces lois soit canonique, codifié et universel, comme l'indique le passage suivant :

Toute loi régit nécessairement et invariablement tous les individus qui y sont soumis, et le même individu dans les diverses circonstances. Autrement, la loi ne serait pas loi, c'est-à-dire une règle générale, constante [...] et universelle^{vii}.

Parallèlement, la référence biblique, rapporte que ces lois divines qui constituent des règles phares, tracées par Dieu, l'Éternel, sont instituées- via l'alliance « conclue entre Yahvé, le Dieu unique, et les hommes qui l'a créé et auxquels Il a donné ses dix commandements (décalogue). Cette alliance divine fut d'abord conclue avec Noé, à la suite du déluge, puis avec Abraham (Genèse 17, 1-8), Jacob (Genèse 32, 29) avant d'être reconduite avec Moïse (Exode 19, 24) à qui Dieu donna les tables de la loi (la Torah), sur le mont Sinaï. »^{viii} -pour établir le maximum d'honnêteté et de justice sur terre.

A travers, cette étude, il s'agit de la présentation de l'un des fruits de cette dernière alliance qui s'incarne dans le décalogue ou les dix commandements qui font partie des textes centraux de la religion hébraïque, chrétienne et même islamique et dont leur importance se montre dans quatre critères suivants :

1. Ces Paroles ont été dites par Dieu Lui-même, et non par un prophète ou quelqu'un d'inspiré, en son nom : « C'est Moi le Seigneur ton Dieu qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison de servitude » (v. 2).

2. Ces Paroles ont été dites dans un lieu symbolique exceptionnel, la montagne du Sinaï, ou de Horeb, qui représentait tout ce qu'il pouvait y avoir de sacré pour le peuple hébreu, avant son installation dans la terre promise.

3. C'est à Moïse, l'une des figures les plus célèbres de l'Ancien Testament, celui qui a libéré le peuple juif de l'esclavage en Égypte, que Dieu dit ces commandements, non pour qu'il les garde en lui et les médite, mais pour qu'il les transmette à son tour au peuple.

4. Enfin Dieu ne s'est pas contenté de dire ces Paroles à Moïse ; Il les a aussi écrites, gravées dans la pierre (Deutéronome 5, 22 ; 9, 10 ; Exode 24, 12 ; 31, 18). Ce sont les Tables de la Loi. Elles sont ainsi devenues pérennes : même si Moïse les a ensuite cassé devant le peuple infidèle (Deutéronome 9, 17), elles ont été ensuite reconstruites pour figurer dans l'arche d'alliance du peuple juif (Deutéronome 10, 1-2), transportées devant lui, gardées sous la tente de l'alliance, puis déposées au cœur du temple de Jérusalem.^{ix}

Ces commandements forment une entité indissociable. Ils sont censés être intouchables comme c'est cité dans *Le Deutéronome* : « Vous n'ajouterez rien à ce que Je vous prescris, et vous n'en retrancherez rien ; mais vous observerez les commandements de l'Éternel, votre Dieu, tels que Je vous les prescris. ^x » Or, pratiquement, depuis leur révélation à Moïse jusqu'au VI^{ème} siècle, les dix commandements, comme nous allons le voir ultérieurement, n'étaient pas à l'abri des modifications et rectifications.

Dans cette optique, il est à signaler qu'il existe plusieurs versions des dix commandements, et ce, depuis le texte hébreu originel, figurant dans l'Ancien Testament, jusqu'au texte circulé à cette époque actuelle, mais, nous n'allons pas s'attarder sur ce point de divergence, nous nous contenterons par préciser, tout d'abord le contexte historique quand ces commandements furent énoncés aussi bien dans le Coran que dans la Bible pour achever l'étude via une analyse des différents commandements tels qu'ils figurent dans la référence biblique et coranique.

1. Le contexte historique du décalogue

Moïse reçut ces dix paroles directement via Dieu sur le mont de Sinaï. Cela arrive quand le Seigneur vient tout juste de délivrer Israël, son peuple, de l'esclavage de l'Égypte après les dix épreuves difficiles nommées les dix plaies de l'Égypte^{xi}.

Le livre de l'Exode raconte que le peuple d'Israël, une fois libéré de la servitude d'Égypte, marcha durant trois mois à travers le désert, avant d'arriver enfin au Sinaï. Là, Moïse gravit la montagne jusqu'au sommet. Alors, le tonnerre gronda, la terre trembla, les trompes sonnèrent et, dans le feu, Yahvé^{xiii} lui apparut et lui donna les commandements.^{xiii}

Nous retrouvons la situation du cadre spatiotemporel du décalogue dans le Livre du Deutéronome. Ce texte biblique dit à ce propos :

Souviens-toi du jour où tu te présentas devant l'Éternel, ton Dieu, à Horeb, lorsque l'Éternel me dit : Assemble auprès de moi le peuple ! Je veux leur faire entendre Mes paroles, afin qu'ils apprennent à Me craindre tout le temps qu'ils vivront sur la terre ; et afin qu'ils les enseignent à leurs enfants.

Vous vous approchâtes et vous vous tîntes au pied de la montagne. La montagne était embrasée, et les flammes s'élevaient jusqu'au milieu du ciel. Il y avait des ténèbres, des nuées, de l'obscurité.

Et l'Éternel vous parla du milieu du feu ; vous entendîtes le son des paroles, mais vous ne vîtes point de figure, vous n'entendîtes qu'une voix.

Il publia son alliance, qu'il vous ordonna d'observer, les dix commandements ; et Il les écrivit sur deux tables de pierre.

En ce temps-là, l'Éternel me commanda de vous enseigner des lois et des ordonnances, afin que vous les mettiez en pratique dans le pays dont vous allez prendre possession.^{xiv}

Néanmoins, après cet événement, en descendant du dit mont, Moïse retrouva les enfants d'Israël en train d'adorer un veau d'or, Moïse. Irrité contre eux, il brisa les Tables de Loi au pied de la montagne. Ces circonstances furent reprises plus tard dans le chapitre dix du même Livre en ces termes :

En ce temps-là, l'Éternel me dit : Taille deux tables de pierre comme les premières, et monte vers moi sur la montagne ; tu feras aussi une arche de bois.

J'écrirai sur ces tables les paroles qui étaient sur les premières tables que tu as brisées, et tu les mettras dans l'arche.^{xv}

2. Les versions du décalogue et leur classification

En résumant les propos qu'avait énoncés l'essayiste Martin Winckler, nous pouvons noter que :

Le Décalogue originel se trouve dans l'ancien testament en version hébraïque (Livres de l'Exode et du Deutéronome), en outre, il existe une seconde version des dix commandements, un peu différente de la première au niveau de la forme, mais pas au niveau du fond ; c'est celle de l'église réformée et de l'église grecque orthodoxe. La troisième version, celle du catéchisme de l'église catholique, est plus singulière, car un des commandements originels a disparu et un autre s'est rectifié. Respectivement, c'est le deuxième commandement, qui dit « tu ne feras pas d'images gravées » quant au second, c'est le commandement relatif à l'obligation de sanctifier un jour de la semaine en mémoire du Seigneur, est modifié. Ainsi, le sabbat fut remplacé par le dimanche, qui évoquait la résurrection du Christ.^{xvi}

Cela a une explication historique et doctrinale car, d'après la même référence :

Lorsque le judaïsme, première religion monothéiste, apparaît, la plupart des peuples adorent des idoles. Le second commandement, qui interdit la fabrication des images, est destiné à différencier radicalement ce monothéisme des religions idolâtres. Après l'apparition du christianisme, en revanche, le problème est différent. Aux premiers siècles de l'Église, il faut attirer de nouveaux fidèles à la jeune religion. Mais le second commandement est gênant. En le supprimant on autorise la réalisation d'images qui vont représenter Jésus, la Vierge, et bien d'autres figures importantes du christianisme.^{xvii}

Un autre problème s'impose en étudiant le décalogue, c'est celui du nombre des commandements. Mais, comme, nous allons le constater, il est question dans ce volet de la théorisation formelle plus que du contenu profond.

Pour plus d'authenticité, nous jugeons important d'extraire les passages relatifs à cet objet d'étude tels qu'ils figurent dans le texte biblique. Commençons par l'extrait figurant dans le Livre de l'Exode :

1. *Alors Dieu prononça toutes les paroles que voici :*
2. *“ Je suis le Seigneur ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison d'esclavage.*
3. *Tu n'auras pas d'autres dieux en face de moi.*
4. *Tu ne feras aucune idole, aucune image de ce qui est là-haut dans les cieux, ou en bas sur la terre, ou dans les eaux par-dessous la terre.*
5. *Tu ne te prosterner pas devant ces dieux, pour leur rendre un culte. Car moi, le Seigneur ton Dieu, je suis un Dieu jaloux : chez ceux qui me haïssent, je punis la faute des pères sur les fils, jusqu'à la troisième et la quatrième génération ;*
6. *Mais ceux qui m'aiment et observent mes commandements, je leur montre ma fidélité jusqu'à la millième génération.*
7. *Tu n'invoqueras pas en vain le nom du Seigneur ton Dieu, car le Seigneur ne laissera pas impuni celui qui invoque en vain son nom.*

8. *Souviens-toi du jour du sabbat pour le sanctifier.*
9. *Pendant six jours tu travailleras et tu feras tout ton ouvrage ;*
10. *Mais le septième jour est le jour du repos, sabbat en l'honneur du Seigneur ton Dieu : tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni tes bêtes, ni l'immigré qui est dans ta ville.*
11. *Car en six jours le Seigneur a fait le ciel, la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent, mais il s'est reposé le septième jour. C'est pourquoi le Seigneur a béni le jour du sabbat et l'a sanctifié.*
12. *Honore ton père et ta mère, afin d'avoir longue vie sur la terre que te donne le Seigneur ton Dieu.*
13. *Tu ne commettras pas de meurtre.*
14. *Tu ne commettras pas d'adultère.*
15. *Tu ne commettras pas de vol.*
16. *Tu ne porteras pas de faux témoignage contre ton prochain.*
17. *Tu ne convoiteras pas la maison de ton prochain ; tu ne convoiteras pas la femme de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne : rien de ce qui lui appartient. ''*
18. *Tout le peuple voyait les éclairs, les coups de tonnerre, la sonnerie du cor et la montagne fumante. Le peuple voyait : ils frémirent et se tinrent à distance.^{xviii}*

Les deux premiers versets sont comme un prologue, une présentation situant le locuteur de l'énoncé, tandis que le dix-huitième verset est purement descriptif de la situation « post-discours ».

3. *Le décalogue dans le Coran*

L'itinéraire de Moïse, depuis son enfance, fait partie des événements principaux dont le Coran en avait parlé généreusement. Dieu confirme, comme l'illustre le verset suivant, la prédilection de Moïse qui le distinguait par Sa Parole et Son Livre :

Et après avoir anéanti les premières générations, Nous avons donné à Moïse le Pentateuque/Torah, comme à la fois une lumière, une direction et une bénédiction pour les hommes. Peut-être sauront ils s'en souvenir !^{xix}

Le décalogue, dont il est question dans cet article, fait partie de ce Livre révélé à Moïse. « *Il est transmis deux fois dans le Pentateuque/Torah, (Exode, Deutéronome), ce qui montre clairement son importance sur le plan compositionnel et théologique.* »^{xx} Le Coran expose, à maintes reprises, des scènes relatives à cet événement, de l'écriture de Dieu à Moïse sur des tablettes. Dieu dit à ce propos :

Et Nous écrivîmes pour lui, sur les tablettes, une exhortation concernant toute chose, et un exposé détaillé de toute chose. ''Prends-les donc fermement et commande à ton peuple d'en adopter le meilleur. Bientôt Je vous ferai voir la demeure des pervers ''^{xxi}

Ce verset coranique reconnaît explicitement la grande valeur que détient le décalogue, qui représente un exposé exhaustif de tous les biens et de toutes les choses dont en a besoin un individu. C'est pour cette raison que Dieu exhorte son Prophète de mettre en pratique ces directives et de les commander fermement aux enfants d'Israël, son peuple. Néanmoins, après quarante jours, juste en descendant du Mont Sināï, où il a reçu les dix paroles de Dieu, Moïse retrouva le peuple d'Israël en pleine adoration d'un vœu d'or. Tellement exaspéré, Moïse jeta les tablettes et se mit à blâmer son frère Aaron et son peuple infidèle ayant transgressé l'unicité divine. Par amour, Dieu pardonne ceux ayant repenti de l'idolâtrie, et il réécrit à Moïse un nouveau décalogue ou « tables de loi » qui seront conservées dans l'arche de l'Alliance, comme nous l'avons cité antérieurement.

Dans ce qui suit, nous exposons quelques points de similitude tournant autour du décalogue dans sa première et dans sa seconde version à la lumière des versets coraniques.

4. *Les circonstances de la rencontre*

A. *Temps du rendez-vous*

« Les enfants d'Israël sont installés après leur exode de l'Égypte à Sinaï, la terre de la révélation sur leur Prophète Moïse »^{xxii}

Cet événement s'est passé trois mois après l'Exode de Moïse avec le peuple hébreu d'Israël de l'Égypte vers la terre promise. Les deux références religieuses : judéo-chrétienne et musulmane, rapportent que le rendez-vous de Moïse avec la divinité avait pris quarante jours et a duré quarante jours aussi.

- « *Et Nous donnâmes à Moïse rendez-vous pendant trente nuits, et Nous les complétâmes par dix, de sorte que le temps fixé par son Seigneur se termina au bout de **quarante nuits**. Et Moïse dit à Aaron son frère : « Remplace-moi auprès de mon peuple, et agis en bien, et ne suis pas le sentier des corrupteurs ». »^{xxiii}*

- « *Moïse entra au milieu de la nuée, et il monta sur la montagne. Moïse demeura sur la montagne quarante jours et **quarante nuits**. »^{xxiv}*

B- L'impossibilité de voir Dieu en face

Nous lisons dans le coran :

*Et lorsque Moïse vint à Notre rendez-vous et que son Seigneur lui eut parlé, il dit : « **O mon Seigneur, montre-Toi à moi pour que je Te voie !** » Il dit : « **Tu ne Me verras pas ; mais regarde le Mont : s'il tient en sa place, alors tu Me verras.** » Mais lorsque son Seigneur Se manifesta au Mont, Il le pulvérisa, et Moïse s'effondra foudroyé. Lorsqu'il se fut remis, il dit : « Gloire à Toi ! A Toi je me repens ; et je suis le premier des croyants ».^{xxv}*

L'équivalent biblique de ce verset s'incarne dans le passage suivant :

*Moïse dit : **Fais-moi voir ta gloire !** [...]*

*L'Éternel dit : **Tu ne pourras pas voir ma face**, car l'homme ne peut me voir et vivre.*

L'Éternel dit : Voici un lieu près de moi ; tu te tiendras sur le rocher.

Quand ma gloire passera, je te mettrai dans un creux du rocher, et je te couvrirai de ma main jusqu'à ce que j'aie passé.

Et lorsque je retournerai ma main, tu me verras par derrière, mais ma face ne pourra pas être vue.^{xxvi}

C- Lieu où Dieu s'est apparu : Buisson ardent

La scène biblique connue par « le buisson ardent », était reprise dans le Coran dans ce verset : « *Lorsqu'il y arriva, on l'appela, - béni soit Celui qui est **dans le feu** et Celui qui est tout autour, et gloire à Dieu, Seigneur de l'univers.* »^{xxvii}

Ce verset correspond au niveau sémantique à ce passage de l'Exode qui dit : « *La montagne de Sinaï était tout en fumée, parce que **l'Éternel y était descendu au milieu du feu** ; cette fumée s'élevait comme la fumée d'une fournaise, et toute la montagne tremblait avec violence.* »^{xxviii} Toutefois, le contexte coranique n'est pas identique aux circonstances bibliques dans la mesure où dans le premier cas c'était les paroles de Dieu à Moïse, sur le chemin de Madian, avant l'Exode et les dix plaies d'Égypte alors que dans le second cas cela s'était passé après.

D- Le jet des tables de lois

En relation avec le décalogue, il s'est avéré que les tablettes étaient jetées. De cet événement, découlent deux suites différentes. Par souci d'apparence, nous citons les extraits relatifs à ce fait aussi bien dans la version biblique que coranique. Dieu dit dans le Coran :

*Et lorsque Moïse retourna à son peuple, fâché, attristé, il dit : « Vous avez très mal agi pendant mon absence ! Avez-vous voulu hâter le commandement de votre Seigneur? » **Il jeta les tablettes** et prit la tête de son frère, en la tirant à lui : « O fils de ma mère, dit (Aaron), le peuple m'a traité en faible, et peu s'en est fallu qu'ils ne me tuent. Ne fais donc*

pas que les ennemis se réjouissent à mes dépens, et ne m'assigne pas la compagnie des gens injustes ».^{xxix}

Dans le livre de l'Exode, on rapporte : « *Et, comme il approchait du camp, il vit le veau et les danses. La colère de Moïse s'enflamma ; il jeta de ses mains les tables, et les brisa au pied de la montagne.* »^{xxx} En lisant ces deux passages, nous constatons que l'action en commun entre les deux extraits, c'est le fait de « jeter ». Or, dans le texte judéo-chrétien, on ajoute une autre action : « brisa ». A ce propos, Ibn Kathîr, dans son livre *Les histoires des prophètes*, confirme cet événement en ces termes :

Lorsque Moïse revint auprès de son peuple et vit les Enfants d'Israël adorer un veau d'or, il entra dans une grande colère, et jeta les Tablettes contenant les commandements de la Thora. Selon les gens du Livre, les Tablettes se brisèrent mais Dieu les lui remplaça. Mais rien, dans le texte coranique, ne prouve que Moïse les ait brisées. Tout ce que dit le Coran, est qu'il les avait jetées en voyant ce que son peuple avait fait durant son absence. En outre, les gens du Livre disent qu'il y avait deux Tablettes, tandis que le Coran indique qu'il y en avait davantage.^{xxxi}

En dépit de ce point de divergence, l'événement postérieur au jet des tablettes, qui s'incarne dans la demande du pardon auprès de Dieu, en est un point rassemblant les deux références livresques.

E- La demande du Pardon : une nouvelle rencontre avec la divinité

Suite au grand péché de l'adoration du veau d'or durant l'absence de Moïse, ce dernier repartit au mont du Sinâï afin de demander le Pardon et le Salut de Dieu. Le texte biblique rapporte : « *Le lendemain, Moïse dit au peuple : Vous avez commis un grand péché. Je vais maintenant monter vers l'Éternel : j'obtiendrai peut-être le pardon de votre péché.* »^{xxvii}

De même dans le Coran, nous retrouvons Moïse demandant le Salut après ce péché flagrant : « *Ce n'est là qu'une épreuve de Toi, par laquelle Tu égares qui Tu veux, et guides qui Tu veux. Tu es notre Maître. Pardonne-nous et fais-nous miséricorde.* »^{xxviii} L'Éternel, par clémence et indulgence, pardonna au peuple leur idolâtrie, et accepta de réécrire à Moïse sur des tablettes nouvelles taillées par Moïse : « *L'Éternel dit à Moïse : Taille deux tables de pierre comme les premières, et j'y écrirai les paroles qui étaient sur les premières tables que tu as brisées.* »^{xxix} En outre, une partie des circonstances de cette nouvelle rencontre sont identiques dans les deux Livres sacrés notamment en ce qui concerne les personnes ayant accompagnées Moïse lors de ce rendez-vous avec Dieu.

F- Le nombre des hommes qui ont accompagné Moïse au Mont du Sinâï

Effectivement, Moïse sélectionna les hommes les plus éminents de son peuple pour qu'ils soient des témoins assistant à cet événement inouï : « *Et Moïse choisit de son peuple soixante-dix hommes pour un rendez-vous avec Nous...* »^{xxxv} Pareillement, dans la Bible, nous retrouvons le même nombre d'hommes mais avec une précision de trois autres, qui représentent la famille proche de Moïse : Aaron et ses fils Naddab et Abihu. Le Livre de l'Exode rapporte ceci : « *Dieu dit à Moïse : Monte vers l'Éternel, toi et Aaron, Nadab et Abihu, et soixante-dix des anciens d'Israël, et vous vous prosternerez de loin.* »^{xxxvi}

À la fin de cet axe, on remarque donc que les similitudes relatives aux circonstances de cet événement du décalogue sont multiples par rapport aux points de divergence. Cela révèle que ces deux Livres sacrés émanent de la même source et constituent une continuité et parfois une complémentarité.

5. Les commandements du décalogue dans le Coran

Les valeurs que véhiculent tous les commandements du décalogue sont citées abondamment dans le Coran. Or, pour ne pas alourdir cet article, nous nous limitons juste à deux versets, de la sixième sourate du Coran, qui correspondent bien aux prescriptions du décalogue et à la manière de son énonciation. Voici ce qu'ils disent :

Dis : ‘Venez, je vais réciter ce que votre Seigneur vous a interdit : ne Lui associez rien ; et soyez bienfaisants envers vos père et mère. Ne tuez pas vos enfants pour cause de pauvreté. Nous vous nourrissons tout comme eux. N'approchez pas des turpitudes ouvertement, ou en cachette. Ne tuez qu'en toute justice la vie que Dieu a faite sacrée. Voilà ce que [Dieu] vous a recommandé de faire ; peut-être comprendrez-vous. Et ne vous approchez des biens de l'orphelin que de la plus belle manière, jusqu'à ce qu'il ait atteint sa majorité. Et donnez la juste mesure et le bon poids, en toute justice. Nous n'imposons à une âme que selon sa capacité. Et quand vous parlez, soyez équitables même s'il s'agit d'un proche parent. Et remplissez votre engagement envers Dieu. Voilà ce qu'Il vous enjoint. Peut-être vous rappellerez-vous’^{xxxvii}

Les points de similitude entre le décalogue et ce passage coranique sont parfois implicites et d'autres sont explicites. Ainsi, pouvons-nous dire que la première prescription ou injonction dans le texte coranique concerne l'unicité de Dieu. Cela présuppose l'interdiction de toutes formes d'idolâtries et de représentations. De la sorte, elle rime, logiquement et sémantiquement avec les deux premiers commandements du décalogue : « *Tu n'auras pas d'autres dieux en face de moi* » et « *Tu ne feras aucune idole* ».

En outre, la deuxième prescription coranique met en avant la bienfaisance envers les parents. Valeur reprise par le cinquième commandement du décalogue : « *Honore ton père et ta mère* ». Quant à la troisième prescription citée dans le verset coranique, elle consiste à ne pas tuer ses enfants par crainte de pauvreté. Le même principe, interdisant l'homicide en général, est cité plus loin dans le même verset.

L'injonction « *N'approchez pas des turpitudes* », correspond à la quatrième prescription du texte coranique en l'occurrence. Le terme employé dans le texte authentique renvoie à toutes les bassesses et à toutes les indignités. Cela nous fait penser au Septième commandement du décalogue : « *Tu ne commettras pas d'adultère* ».

Le huitième commandement du décalogue interdit la dérobe : « *Tu ne commettras pas de vol* ». Il n'existe pas une injonction littérale et directe, dans ces deux versets coraniques en question, qui reprend le même terme. Néanmoins, il nous semble que, la Sixième et la Septième prescription du coran : « *ne vous approchez des biens de l'orphelin* » et « *donnez la juste mesure et le bon poids, en toute justice* », correspondent, en principe, au huitième commandement du décalogue qui interdit toutes formes de dérobe : « *Tu ne commettras pas de vol* » quoiqu'il n'existe pas un équivalent lexical littéral et direct. Mais sur le plan sémantique et pragmatique, les injonctions des deux références riment harmonieusement car ceux qui trichent en mesurant veulent gagner plus d'argent, c'est comme un vol. Pareillement, lorsqu'on abuse des biens laissés à un jeune orphelin, cela constitue une forme de gain injuste comme la dérobe.

L'avant dernière prescription coranique : « *quand vous parlez, soyez équitables* », rappelle, en quelque sorte, l'avant dernier commandement du décalogue : « *Tu ne porteras pas de faux témoignage contre ton prochain* ». La phrase injonctive du Coran est à la forme affirmative tandis que celle de la Bible est à la forme négative. Porter un faux témoignage, c'est un mensonge qui amène souvent à une injustice, une iniquité donc c'est le même fond qui dit « *quand vous parlez, soyez équitables* ».

La dernière injonction du verset coranique : « *remplissez votre engagement envers Dieu* », effleure implicitement et partiellement le troisième commandement du décalogue qui est traduit de la manière suivante : « *Tu n'invoqueras pas en vain le nom du Seigneur ton Dieu* », c'est-à-dire, d'une part, il faut invoquer le Nom divin avec respect et ne pas le banaliser. Et d'autre part, il ne faut pas mentir en prenant Dieu pour témoin. À cette deuxième explication nous voyons l'existence d'une analogie implicite ; car celui qui signe un engagement, suppose qu'il l'avait signé d'abord avec Dieu, l'Omniscient, ainsi lorsqu'il transgresse cet engagement. C'est comme s'il n'avait pas respecté le divin.

Le dernier commandement du décalogue consiste à interdire toutes les manifestations de la convoitise : « *Tu ne convoiteras pas* ». Ce commandement nous paraît le plus subtil car il est abstrait et dépend du cœur et de la sensibilité. Par conséquent, il est difficile de le prouver et de l'éviter car il fait partie des émotions et des états d'âme de la faiblesse humaine. Suivant ce raisonnement, nous

estimons que le propos qui dit : « *Nous n'imposons à une âme que selon sa capacité* », nous donne une sorte de réponse et de remède à cette problématique. En d'autres termes, effectivement, il faut faire de son mieux pour ne pas convoiter son voisin (autrui en général) ; ni « *sa maison ; ni sa femme, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne : rien de ce qui lui appartient* » mais selon les capacités psychologiques et spirituelles qui diffèrent d'une personne à une autre et qui se nourrissent et qui se consolident par la force de la foi dont la demeure en est le cœur.

Pour conclure, il est à savoir que le Quatrième commandement du décalogue, « *Souviens-toi du jour du repos, pour le sanctifier* », qui renvoie au jour de sabbat, n'est pas cité à travers ces deux versets en l'occurrence. Toutefois, nous pouvons indiquer l'existence d'une certaine analogie entre le Sabbat, qui est un jour où on cesse d'accomplir les œuvres habituelles et quotidiennes et on se consacre uniquement à la méditation et l'adoration de Dieu, et le moment de la grande prière du vendredi, parce que dans ces deux moments il y a une interdiction d'accomplir certaines activités comme l'achat et la vente. C'est ce qui est énoncé dans la sourate du vendredi : « *Ô vous qui avez cru ! Quand on appelle à la Salat (prière) du jour du Vendredi, accourez à l'invocation de Dieu et laissez tout négoce. Cela est bien meilleur pour vous, si vous le saviez* »^{!xxxviii} De cet extrait, nous pouvons déduire la moralité suivante : la sanctification d'un temps exclusivement à l'adoration de Dieu est une chose commune aux trois religions célestes. C'est la même essence et le même principe. Ce sont seulement la forme et le moment qui divergent d'une tradition à une autre. La prédilection pour un jour ou une période de jour est commune aussi bien dans la tradition judéo-chrétienne que musulmane, notamment la célébration des fêtes religieuses et la prière au bord de la nuit ou à l'aube. Cela démontre une harmonie entre les trois religions célestes dont les directives sont issues du même Dieu.

En choisissant d'étudier le décalogue et son contexte, nous avons pu constater qu'il existe une grande similitude entre les Livres sacrés des trois religions monothéistes. Tantôt au niveau des circonstances et du cadre spatio-temporel du fait, tantôt au niveau de l'essence des commandements et des valeurs qu'ils prêchent. Nous aspirons, via cette étude, renouer les liens entre le monde oriental et le monde occidental et renforcer le vivre-ensemble et l'amour entre les individus de convictions religieuses différentes qui devraient vivre dans un univers régné par la sérénité des âmes et la paix des cœurs. Certes, l'atteinte d'un tel but, nécessite d'adopter des mesures pratiques et une mise en application d'une démarche favorisant l'interreligieux et l'acceptation des différences. Pour ce fait, nous jugeons intéressant que l'institution politique s'investisse dans le secteur médiatique et celui de l'enseignement vu leur grande influence sur la société : « *Il fallait un tel coup de force dans l'ordre de la connaissance, pour que de cet ordre déconstruit naisse une nouvelle condition du savoir...de comprendre la permanence de la religion moderne, comme le suggère, VIDAL Daniel.* »^{xxxix}

Nous clôturons cette étude par une citation du futuriste Marocain Mahdi EL MANDJRA, qui affirme que :

La mondialisation des systèmes des valeurs par la puissance politique, économique, culturelle et militaire n'a fait que réduire les chances d'une communication culturelle en vue d'un respect mutuel des différents styles de vie. Le Nord a déployé jusqu'à présent très peu d'effort pour comprendre, et encore moins, pour parler le langage du Sud. Il faut accorder une priorité aux systèmes de valeurs pour se rendre compte que la crise actuelle entre le Nord et le Sud est une crise du système entier.^{xl}

Bibliographie

- ABDELMOU'TA, Fathi Faouzi. Chapitre la vache des enfants d'Israël. In : Histoires du saint Coran, Bour Saïd : Maison d'édition et de publication islamiques, 2004.
- Coran, transcription et traduction par Dr. Ing. ABOLQASEMI Fakhri. Edition Al Aalami : Beyrouth. 2007.

- COUSIN, Victor. *Introduction à l'Histoire de la philosophie*. Tome 1, Didier-libraire-éditeur, 1841.
- DRAZ, Mohammed Abdallah. *La morale dans le coran*. Edition Ministère des habous et des affaires islamiques : Rabat, 1983.
- EL MANDJRA, Mahdi. *Valeur des valeurs*, édition Najah el jadida : Casablanca, 2007.
- GUIARD, Philippe et LAIZE Christelle (dir.). *La justice : Dissertations*. Ellipses, 2011.
- Ibn kathir, *Les histoires des prophètes*, Traduit de l'arabe par l'équipe littéraire des Editions Maison d'Ennour, Edition Ennour.
- PASCAL, Blaise. *Les pensées*, « Preuves par discours I ». Sellier 2000, note 2.
- THIBAUD, Robert-Jacques. *Dictionnaire des religions*, Maxi-Livres, 2002.
- VIDAL, Daniel. « Max Weber, *Sociologie de la religion* », *Archives de sciences sociales des religions*, Gallimard, 2007.

Webographie

- Deutéronome, [en ligne]. Format. PDF. Disponible sur : <https://www.biblegateway.com/versions/Segond-21-SG21-Bible/> consulté le 15/04/2021
- Exode, [en ligne]. Format. PDF. Disponible sur : <https://www.biblegateway.com/versions/Segond-21-SG21-Bible/> consulté le 15/04/2021
- <http://martinwinckler.com/spip.php?article513> consulté le 12/11/2020
- <https://www.protestantismeetimages.com/-L-interdit-biblique-des-images-.html> consulté le 13/11/2020
- [http://www.unige.ch/theologie/distance/cours/ats3/lecon3/lecon3.htm#:~:text=Le%20D%C3%A9calogue%20est%20transmis%20deux,\(Dt%2012%2D26\)](http://www.unige.ch/theologie/distance/cours/ats3/lecon3/lecon3.htm#:~:text=Le%20D%C3%A9calogue%20est%20transmis%20deux,(Dt%2012%2D26)). Consulté le 19/02/2021
- <http://servus.christusrex.org/www1/ofm/mag/TSmgfrB2.html> consulté le 12/12/2020
- <https://www.churchofjesuschrist.org/study/manual/gospel-principles/chapter-24-the-sabbath-day?lang=fra> consulté le 12/11/2020
- <https://www.islam.ms/recit-qouraan-histoire-gens-samedi> consulté le 20/11/2020
- http://islammedia.free.fr/Pages/Bible/dixieme_commandement.html consulté le 12/12/2020
- <http://blog.coran-seul.com/2011/03/11/lidolatrie/> consulté le 12/11/2020
- https://www.masjiduntucson.org/french/soumission/monotheisme/culte_idoles.html consulté le 13/11/2020
- https://www.lepoint.fr/societe/ce-que-dit-le-coran-5-la-representation-d-etres-vivants-31-10-2015-1978423_23.php consulté le 02/01/2021
- <https://www.alukah.net/sharia/0/112222/#ixzz6dPQBhLwE> consulté le 13/12/2020
- <https://sites.google.com/site/lareligiondallahestislam/les-moeurs-de-l-islam> consulté le 12/11/2020
- https://www.lescahiersdelislam.fr/Le-crime-d-homicide-en-islam_a931.html consulté le 12/02/2021
- <http://judaisme.sdv.fr/histoire/rabbins/warshaw/six.htm> consulté le 02/01/2021
- <https://www.havredesavoir.fr/delaisser-le-faux-temoignage-et-se-detourner-des-futilites/> consulté le 12/11/2020

- <https://www.l-islam.com/49-dogme/les-interdits/492-le-faux-temoignage> consulté le 02/01/2021
- <http://www.unlabo.net/dixcommandements9.htm> consulté le 12/11/2020
- <https://bible.knowing-jesus.com/Fran%C3%A7ais/topics/T%C3%A9moins,-Faux> consulté le 30/11/2020
- <https://www.bilan.ch/opinions/david-fiorucci/droit-a-lerreur-oui-mais-pas-a-la-faute> consulté le 10/04/2021
- <http://www.unlabo.net/dixcommandements9.htm> consulté le 12/11/2020
- <https://www.l-islam.com/49-dogme/les-interdits/498-le-voil> consulté le 12/11/2020
- <https://www.islam-ahmadiyya.org/sermons-et-discours-2017/715-avidite-et-convoitise-les-causes-du-declin-des-musulmans.html> consulté le 12/11/2020
- <https://topbible.topchretien.com/dictionnaire/convoitise/> consulté le 12/01/2021
- <https://www.gotquestions.org/Francais/definition-convoitise.htm> consulté le 12/11/2020
- <http://biblique.blogspirit.com/archive/2007/12/09/epithymia-convoitise-desir.html> consulté le 02/01/2021
- <https://islamqa.info/fr/answers/839/abrogation-du-verset-relatif-a-la-mise-en-residence-surveillee-dune-adulterine> consulté le 12/11/2020



ⁱ COUSIN, Victor. *Introduction à l'Histoire de la philosophie*. Tome 1, Didier-libraire-éditeur, 1841, p 138-139

ⁱⁱ THIBAUD Robert-Jacques. *Dictionnaire des religions*. Maxi-Livres, 2002, p 111

ⁱⁱⁱ PASCAL Blaise, *Les pensées*, « Preuves par discours I ». Sellier 2000, note 2 p. 457

^{iv} GUIARD Philippe et LAIZE Christelle (dir.) *La justice : Dissertations*. Ellipses, 2011, p 341

^v <https://www.bilan.ch/opinions/david-fiorucci/droit-a-lerreur-oui-mais-pas-a-la-faute>. Consulté le 10/04/2021

^{vi} *Coran*, 51 / 56

^{vii} DRAZ, Mohammed Abellah. *La morale dans le Coran*. Edition Ministère des Habous et des affaires islamiques. Rabat, 1983, p 31.

^{viii} THIBAUD Robert-Jacques. *Dictionnaire des religions*. Maxi-Livres. 2002. p 11.

^{ix} <https://www.protestantismetimages.com/-L-interdit-biblique-des-images-.html>. Consulté le 13/11/2020.

^x Livre du *Deutéronome*, chapitre 4, versets 1 et 2.

^{xi} Désignation courante d'un épisode de la Bible (*Exode*, 7-12) au cours duquel Yahvé inflige dix fléaux à l'Égypte pour contraindre Pharaon à libérer le peuple des Hébreux retenu en esclavage. Ces « Dix Plaies » étaient destinées à montrer à Pharaon la toute-puissance du Dieu des Hébreux, Yahvé.

^{xii} Yahweh, écrit aussi dans les publications **Yahvé**, Iahvé, Jéhovah, YHWH ou JHVH (de l'hébreu יהוה (yhwh)), le Tétragramme יהוה est le théonyme de la divinité d'Israël, composé des lettres yōd, hē, wāw, hē, et retranscrit YHWH en français, est dans le milieu ouest-sémitique du Proche-Orient ancien étroitement associée à l'Israël antique, un des noms donnés au Très-Haut, le Dieu Créateur. Yahweh est vénéré dans les royaumes d'Israël et de Juda.

^{xiii} <http://martinwinckler.com/spip.php?article513>. Consulté le 12/11/2020.

^{xiv} Livre du *Deutéronome*, chapitre 4, Versets 10 à 14.

^{xv} Livre du *Deutéronome*, Chapitre 10, versets 1 à 5.

^{xvi} <http://martinwinckler.com/spip.php?article513>. Consulté le 12/11/2020.

^{xvii} *Idem*

^{xviii} Livre de l'*Exode*, Chapitre 20, Versets de 1 à 17.

^{xix} *Coran*, 28, Verset 43.

^{xx} [http://www.unige.ch/theologie/distance/cours/ats3/lecon3/lecon3.htm#:~:text=Le%20D%C3%A9calogue%20est%20transmis%20deux.\(Dt%2012%2D26\)](http://www.unige.ch/theologie/distance/cours/ats3/lecon3/lecon3.htm#:~:text=Le%20D%C3%A9calogue%20est%20transmis%20deux.(Dt%2012%2D26)). Consulté le 19/02/2021.

^{xxi} *Coran*, 7, Verset 145.

-
- ^{xxii} ABDELMOU'TA Fathi Faouzi. Chapitre la vache des enfants d'Israël. In : Histoires du saint *Coran*, Bour Saïd : Maison d'édition et de publication islamiques, 2004, p 95
- ^{xxiii} *Coran*, 7/142.
- ^{xxiv} *Exode* 24/18.
- ^{xxv} *Coran*, 7, 142.
- ^{xxvi} *Exode* 33/ 18-23.
- ^{xxvii} *Coran*, 27, 9.
- ^{xxviii} *Exode* 19/18.
- ^{xxix} *Coran*, 7, Verset 150
- ^{xxx} *Exode* 32/19.
- ^{xxxi} Ibn kathir, *Les histoires des prophètes*, Traduit de l'arabe par l'équipe littéraire des Editions Maison d'Ennour, Edition Ennour, p.319. Version électronique.
- ^{xxxii} *Exode* 33/30.
- ^{xxxiii} *Coran*, 7, 156.
- ^{xxxiv} *Exode*, 34/1.
- ^{xxxv} *Coran*, 7, Verset 155.
- ^{xxxvi} *Exode*, 24/1.
- ^{xxxvii} *Coran*, 6/151-152.
- ^{xxxviii} *Coran* 62/9.
- ^{xxxix} VIDAL, Daniel. « Max Weber, *Sociologie de la religion* », *Archives de sciences sociales des religions*, Gallimard, 2007, p 140
- ^{xl} EL MANDJRA, Mahdi, *Valeur des valeurs*, édition Najah el jadida, 2007, p 6

